Procès-verbal n°41 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Jeudi 08 JUIN 2023
À:	9H00 au District Gard Lozère
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU. Jean Marie TASTEVIN. Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Bernard BARLAGUET.
Absent(e)s EX	MR Emile HOURS. Stéphane BROCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°40 de la réunion du 01.06.2023

RETOUR COMMISSION

✓ Discipline du 05.06.2023

U15 D2 POULE B

FC CANABIER 2/FC VAUVERT 2 du 14.05.2023

Match perdu par pénalité à l'équipe du FC VAUVERT (ART 83) Score à homologuer : 3 à 0 (moins 1 point au classement à Vauvert)

INFO CLUBS

U14 TERRITOIRE GARD

Les engagements concernant la catégorie U14 TERRITOIRE pour la saison 2023/2024 seront ouvertes aux

équipes U13 D1 NIVEAU 1 et aux équipes U13 INTER DISTRICT.

La participation des U12 est interdite.

L'article 155 des RG FFF sera appliqué concernant la mixité.

Une seule équipe par club peut s'engager et doit avoir une équipe U13 pour la saison 2023/2024.

DATE BUTOIRE POUR LES ENGAGEMENTS EST LE 16 AOUT 2023, AU DELA DE CETTE DATE, LES ENGAGEMENTS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE, LES PLACES VACANTES NE SERONT PAS COMBLEES OU OFFERTES A UN AUTRE CLUB.

LE NOMBRE DE MUTES EST FIXE A 4 DONT UN HORS PERIODE .



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT LE SECRETAIRE DE SEANCE

B. BARLAGUET JP RIEU

